



Communauté de Communes de l'Île de Ré

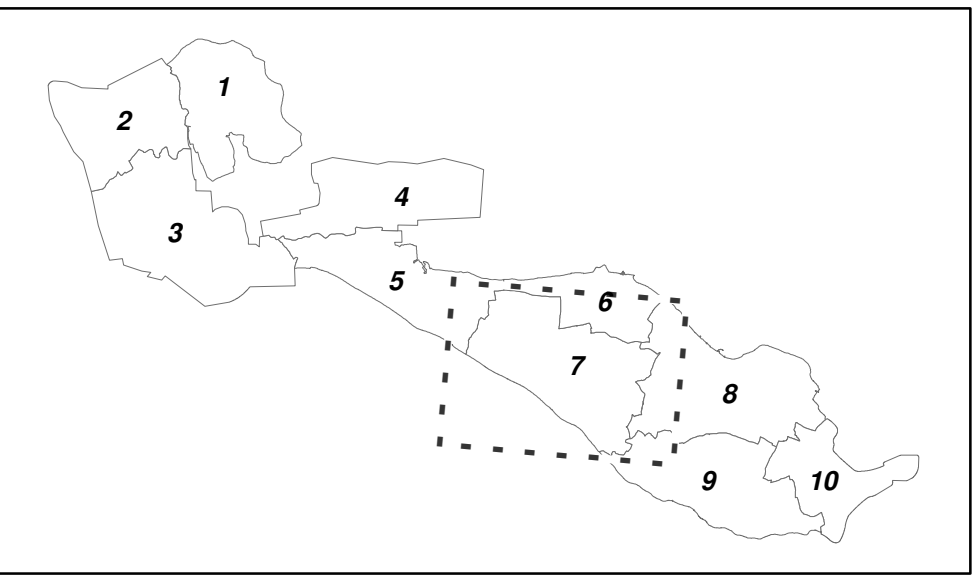
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

08 10 21
PREF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2
Règlement graphique

Plan n°7 - Commune du Bois Plage en Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

Zone urbaine (U)
Uo - Noyaux anciens des centres-bourgs
Ud - Extensions denses et semi-denses (composent les sous-secteurs U01 et U02) des centres-bourgs
Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
Ua - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
Up - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
Usp - Secteur d'activités portuaires
Usc - Secteur à vocation touristique (camping/coronaing)
Ust - Secteur à vocation touristique (complexes hôteliers village-vacances)
Us - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires
Zone d'habitat (H)
HAH - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
HAU - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
HAK - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
ZAHU - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
ZAHM - Secteur à urbanisation différée, à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
ZAHM - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
Zone agricole (A)
A - Secteur à vocation agricole
As - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
Ap - Secteur à vocation agricole protégée
Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables
Zone naturelle (N)
N - Secteur naturel
Nc - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
Nes - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
Nep - Secteur naturel occupant les stations d'épuration
Nsp - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
Np - Secteur naturel autorisant le stationnement des zones sensibles
Ns - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
Nsc - Secteur naturel en espaces remarquables
Nst - Secteur naturel à vocation touristique (camping/coronaing)
Nst - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôteliers village-vacances)
Ns - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

- Zone A - La Grosse Pierre
- Zone A - Le Bourg du Bois-Plage
- Zone A - Les Gouillauds, Plage du Gros Jonc
- Zone A - La Bonnabie, La Parée, La Benatière
- Zone A - Les Clairières
- Zone A - Le Roulet, Villa des Péres ou du Roulet
- Zone A - La Pointe du Morand, Mille Fleurs, La Poizière
- Zone A - Logis de la Croix Blanche
- Zone B - Aux Marallies
- Zone B - Les Morissettes, Les Burons, Les Ardilliers, Rochefort, Le Gros Sable
- Zone B - Le Port au Vin, Plage du Petit Sergent
- Zone B - Les Salières
- Zone C - Peu Poiroux ou Pierroux I et II, Les Grands Bois
- Zone C - Les Plumais au Bois, Les Plumais, La Chapelle de Lidon, Les Raïses

Sources : Communauté de Communes de l'Île de Ré - Service Aménagement du Territoire - Modification n°1 du PLU
Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Dernière mise à jour : juillet 2020
DRIAC NOUVELLE-AQUITAINE Service régional de l'archéologie - BD Panarchie - mai 2017
Préfecture de Charente-Maritime 2018
Réalisation : Communauté de Communes de l'Île de Ré
Rôle Ressources : F351G - 21/09/2021